

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LA CRÉATION DE NOUVELLES PROVINCES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'Accord affirme pour la première fois que l'unanimité sera requise pour l'établissement de nouvelles provinces, notamment dans le cas du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Étant donné l'injustice manifeste de cette disposition et les observations faites dans le rapport du comité, le premier ministre s'engage-t-il à communiquer avec les premiers ministres en vue de remédier à cette injustice?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je n'ai pas à communiquer avec les premiers ministres provinciaux. Je crois qu'ils sont au courant de mes opinions arrêtées et de celles de mes collègues au sujet de la nécessité d'agir rapidement pour octroyer à la population des territoires le droit d'accéder au statut de provinces. C'est pour nous une question primordiale. Nous voulons collaborer très étroitement et prudemment avec tous les intéressés dans cette affaire.

LES DISCUSSIONS AUX NIVEAUX FÉDÉRAL, PROVINCIAL ET TERRITORIAL

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, étant donné que le rapport du Comité sur la Constitution déclare qu'il y aura de nombreuses discussions avec les assemblées législatives et les procureurs généraux des provinces, le premier ministre s'engage-t-il à assurer aux citoyens des territoires que des consultations auront également lieu avec les ministres de la Justice et les assemblées législatrices des territoires en vue de poursuivre l'étude constitutionnelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la position du parti et du gouvernement au sujet de l'accession du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au statut de provinces ainsi que l'octroi de leurs droits légitimes est bien connue. Nous estimons que l'Accord du lac Meech constitue une autre étape sur la voie de l'édification de notre pays, laquelle se terminera heureusement quand tous les Canadiens seront représentés dans ce processus et que les autochtones obtiendront des droits. Alors seulement, le gouvernement sera satisfait du processus.

Pour ce qui est de la consultation, je m'empresse d'assurer à mon honorable amie qu'à titre de premier ministre j'ai entrepris, à l'instar de mes collègues, des consultations qui ont modifié l'ambiance des relations fédérales-provinciales qui sont passées de l'affrontement à une véritable collaboration. Ces consultations seront poursuivies et maintenues avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES RÉFUGIÉS

LE COÛT DE L'ASSISTANCE SOCIALE VERSÉE AUX DEMANDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ À TORONTO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre sait que la ville de Toronto a demandé au gouvernement de payer au moins une partie du million et demi de dollars par année qu'il lui en coûte pour traiter les versements d'assistance sociale destinés aux demandeurs du statut de réfugié. Étant donné que les réfugiés relèvent de la compétence fédérale plutôt que municipale, le ministre assurera-t-il à la Chambre que le gouvernement fera droit à cette requête? Le ministre ne s'attend certainement pas à ce que les Canadiens paient cette facture avec les recettes de l'impôt foncier.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député pose une bonne question. Elle semble illustrer la confusion qui existe en Ontario au sujet de la part de l'assistance sociale versée, particulièrement aux demandeurs du statut de réfugié que le gouvernement du Canada doit payer. Le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 du coût et la province paie les 50 autres p. 100. Si une province et une ville veulent conclure une entente, ça les regarde.

Le gouvernement fédéral n'a pas le droit d'intervenir dans une décision concernant le partage des coûts entre des municipalités et un gouvernement provincial. C'est la province qui doit entendre les plaintes à ce sujet. Le gouvernement canadien respecte ses engagements et paie 50 p. 100 du coût.

* * *

● (1440)

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LA LIAISON AVEC LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Nous savons tous que l'on a attribué délibérément à la GRC et au Service canadien du renseignement de sécurité des secteurs de compétence qui se chevauchent. C'est au ministre qu'il incombe de régler les conflits que cela peut causer.

L'autre jour, le ministre nous a dit qu'il avait créé un comité de liaison entre les deux services pour mettre fin à ce qu'il a appelé l'état d'affrontement qui existait à l'époque de son prédécesseur, qui est maintenant ministre de la Défense nationale.

Le ministre peut-il nous dire si le comité a bien fait son travail? A-t-il réglé des conflits entre les deux services? Dans l'affirmative, lesquels? L'état d'affrontement qui continue d'exister entre les deux services menace de toute évidence la sécurité nationale.